

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/10/2023
et publié ou notifié
le 16/10/2023

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 13 octobre 2023

Date de la convocation: 06/10/2023

Membres en exercice : 9

L'an deux mille vingt-trois et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 9

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Votants : 9

Pour : 9

Représentés :

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

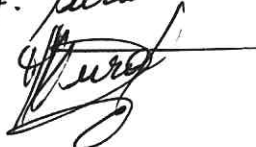
Objet: Proposition de prorogation des coupes forestières - 2023_48

Le Président indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de prorogation de crise de l'aménagement de la forêt communale de AISSY-SUR-ARMANCON établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du code forestier pour la période 2024 – 2028.

Cette prorogation permet de poursuivre la sylviculture préconisée par l'aménagement 2009-2023 approuvé par arrêté du 23 janvier 2009.

Toutes les coupes sanitaires nécessaires pourront être marquées en fonction de l'évolution sanitaire des différentes essences.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au projet de prorogation de crise de l'aménagement forestier proposé pour la durée 2024-2028.

*Le secrétaire
de séance
O. F. Juret*


Le Maire,
Olivier MURAT

